

CODE D'ETHIQUE ET DE CONDUITE DES AFFAIRES

Le Code d’Ethique et de Conduite des Affaires oriente le comportement personnel et professionnel de tous les collaborateurs appartenant au Groupe Casais.

Le Code d’Ethique et de Conduite des Affaires, créé en 2016 et mis à jour en 2020, est l’une des principales expressions de la culture du Groupe Casais. Il oriente le comportement personnel et professionnel de tous les collaborateurs appartenant au Groupe, indépendamment de leur poste ou de leur fonction, ainsi que la relation entre les collaborateurs, clients, fournisseurs et autres partenaires avec qui le Groupe interagit.

Le présent Code d’éthique et de conduite des affaires (ci-après dénommé «Code») établit les lignes d’orientation en matière d’éthique des affaires et de Gouvernance applicables à CasaisInvest SGPS (top holding) et étendu à toutes les entités comprises dans son périmètre de consolidation et son périmètre de gestion (Groupe CASAIS) et un comportement personnel qui doit guider la performance de l’ensemble des collaborateurs du Groupe CASAIS, qui représente l’ensemble des collaborateurs de toute société détenue en partie ou à 100% par le Groupe CASAIS, qui fait partie de son univers d’activité, quels que soient son secteur d’activité, sa situation géographique ou ses activités, y compris naturellement le Conseil d’Administration et l’ensemble des membres des Organes de l’Administration et / ou de la Direction des entités du Groupe CASAIS. Ce code de principes et de normes d’affaires identifie les valeurs, la mission et définit la « conscience éthique » qui dans leur sillage établissent et encouragent une conduite et un comportement éthiques dans l’organisation et dans ses relations avec les autres collaborateurs et les clients, les fournisseurs et tous les tiers qui font directement et indirectement partie de son activité.

L’application du Code et son respect n’empêchent pas ou ne dispensent pas l’application d’autres règles de conduite ou d’éthique, à savoir celles de l’éthique de l’industrie ou du secteur d’activité et celles des programmes ou groupes spécifiques où le groupe détient une participation, qui proviennent d’une source juridique ou de toute autre nature, applicables à certaines fonctions, activités ou groupes professionnels, voir celles qui découlent de la nature juridique régionale où l’activité est exercée.

Le Groupe CASAIS s’engage à ce que les principes adoptés dans ce Code soient communiqués et respectés par tous les collaborateurs directs et indirects et partenaires commerciaux. Nous sommes jugés sur la façon dont nous agissons. Notre réputation sera maintenue si nous agissons conformément aux lois et à nos Principes de l’Entreprise. Nous encourageons donc nos partenaires commerciaux à vivre selon des principes identiques ou équivalents.

Dans le cadre du système de gestion, les directions sont également chargées de fournir aux collaborateurs et aux tiers des canaux sécurisés et confidentiels pour traiter les questions sensibles et signaler les cas de non-respect des principes commerciaux. En revanche, il est de la responsabilité des collaborateurs de signaler à CASAIS toute violation présumée des Principes de l’Entreprise.

L’Ethique de l’Entreprise CASAIS et la conduite de toutes les Entités et destinataires du CE sont fondamentales dans la manière dont nous menons nos affaires et caractérisent la perpétuation de la « maîtrise » laissée par ses Fondateurs, en particulier, Maître Casais. Cet héritage a caractérisé la manière d’agir tout au long de plus de 60 ans d’histoire, il constitue les fondements de l’ADN CASAIS et incite à sa croissance. Telles sont les valeurs éthiques que nous qualifions de « propres » à CASAIS.

La communication de toute irrégularité ou violation de ce Code doit être adressée par écrit, sous format papier ou

numérique à l'adresse électronique etica@casais.pt, ou via l'application [+ Alerta](#), par tout collaborateur du Groupe CASAIS, actionnaire, client, fournisseur ou toute autre partie intéressée.

GUIDE D'INTÉGRITÉ

Notre Code de conduite et d'éthique professionnelle a pour objectif principal de fournir les lignes directrices qui guident notre performance sur les marchés et les communautés où nous opérons. En ce sens, le Code peut ne pas fournir de conseils spécifiques pour tous les types de situation, dilemme ou décision.

Pour vous aider à évaluer tout type de dilemme que vous pourriez avoir en relation avec notre Code de conduite et d'éthique professionnelle, vous pouvez utiliser notre Guide d'intégrité. Veuillez noter qu'en plus de consulter le Guide d'Intégrité, vous pouvez demander l'aide de la Direction des Ressources Humaines ainsi que de la Direction Juridique du Groupe CASAIS.

EN CAS DE DOUTE, DEMANDEZ-VOUS (A)...

Est-ce que je respecte les valeurs fondamentales «Connaissance, coopération, dévouement, détermination, flexibilité, humanisme, intégrité et rigueur» du Groupe CASAIS?

Mes actions sont-elles éthiques et en ligne avec les principes directeurs et les objectifs du Groupe CASAIS?

Mon action / décision s'encadre-t-elle dans la loi et suis-je autorisé à la poursuivre ?

Je comprends parfaitement les risques potentiels y compris les risques pour la réputation du Groupe CASAIS ?

Est-ce la bonne attitude ? Suis-je le meilleur exemple ?

Si mon action / décision est de notoriété publique, aurai-je toujours le sentiment d'avoir agi correctement ?

Si vous avez besoin de conseils sur une question concernant le Code, ou si vous souhaitez signaler un problème, adressez-vous à la Direction des Ressources Humaines ou à un représentant légal du Groupe CASAIS.

Si vous savez ou soupçonnez qu'une personne enfreint notre Code d'éthique et de conduite professionnelle, il est de votre devoir de signaler la situation. Gardez à l'esprit que si vous ne déclarez pas la situation, vous mettez en péril la réputation du Groupe CASAIS et faites encourir l'application d'amendes qui pourraient affecter les résultats financiers de l'entreprise. Signaler un problème donne la possibilité au Groupe CASAIS de détecter à l'avance une violation potentielle ou réelle du Code.

Le Groupe CASAIS ne tolère aucune forme de représailles à l'encontre de toute personne qui, de bonne foi, soulève une question sur une éventuelle violation du Code. En ce sens, tout acte ou menace de représailles à l'encontre des collaborateurs du Groupe CASAIS sera également traité comme une violation grave de notre Code de conduite et d'éthique professionnelle.